

Vie scientifique

« Biodiversité : les entreprises et les scientifiques dialoguent »

Compte rendu de journée (Paris, 18 novembre 2008)

Nathalie Dumax¹, Marthe Lucas²

¹ Économiste de l'environnement, UMR CEMAGREF/ENGEES, laboratoire Gestion des services publics, 1 quai Koch, BP 61039, 67070 Strasbourg cedex, France

² Juriste en droit de l'environnement, Université de Strasbourg, Centre d'études internationales et européennes, CDES, 11 rue du Maréchal-Juin, BP 68, 67046 Strasbourg cedex, France

Menée dans le cadre de la semaine « Biodiversity and Industry » de l'European Platform for a Biodiversity Research Strategy (EPBRS)¹, cette journée était organisée par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)² et l'association Orée³, avec le soutien du Muséum national d'histoire naturelle, de Natureparif, de France Nature Environnement (FNE), de Diversitas et de Veolia Environnement. Elle poursuivait quatre objectifs : identifier les lacunes de la recherche sur la question difficile de l'appropriation de la biodiversité par les entreprises ; déterminer les orientations à envisager ; inciter au débat ; définir les rôles des acteurs participant activement à la démarche (Jürgen Tack, EPBRS).

La journée, organisée sous forme de conférences et de tables rondes transdisciplinaires, laissait la place à des acteurs de multiples horizons : chercheurs, entreprises, associations, pouvoirs publics. Les premiers intervenants ont eu à cœur de rappeler l'état des lieux plutôt sombre en matière de biodiversité, citant les rapports les plus récents tels que le *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA)⁴.

Auteur correspondant : N. Dumax,
nathalie.dumax@engees.u-strasbg.fr

¹ En français, Plateforme européenne pour une stratégie de recherche en biodiversité. Cf. <http://www.epbrs.org>.

² Née de la fusion de l'Institut français de la biodiversité (IFB) et du Bureau des ressources génétiques (BRG). Cf. <http://www.fondationbiodiversite.fr>.

³ Cf. <http://www.oree.org>.

⁴ Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and Human Well-Being : Synthesis*, Washington, Island Press. Cf. <http://www.millenniumassessment.org>.

Ainsi, malgré l'intensification des échanges internationaux relatifs à la biodiversité, l'objectif affiché de l'Union européenne d'enrayer les pertes de biodiversité pour 2010 semble fortement compromis. Il ne sera pas davantage envisageable pour 2020, si de fortes mesures additionnelles ne sont pas prises rapidement. Pour beaucoup, un changement de paradigme est nécessaire. Comme l'a précisé Gilles Kleitz (ministère de l'Écologie, de l'Environnement, du Développement durable et de la Mer [MEEDDM]), « au niveau mondial, le devenir de la biodiversité se place désormais au même niveau que le problème du réchauffement climatique ».

Biodiversité et entreprises

Compte tenu des interactions existant entre la biodiversité et l'activité économique, il semble évident qu'aucune solution ne saurait être trouvée sans une participation active des entreprises. Or, en quelques années, l'enjeu est passé de la conservation de quelques espèces menacées à la prise en compte de systèmes écologiques complexes. Pour cette raison, et bien qu'une évolution des pratiques en termes de conception de projet soit effectivement perceptible, les questions relatives à la biodiversité restent souvent traitées de façon peu pertinente. Parallèlement, les entreprises sont davantage sollicitées par leurs clients afin de développer une gestion environnementale responsable, voire de dépasser les prescriptions réglementaires requises.

Bernard Chevassus-au-Louis (Institut national de la recherche agronomique [Inra]) a souligné que, tout comme il existe des biodiversités, il existe des entreprises. Il convient donc, pour chaque entreprise, de tenir compte non seulement de ses multiples interactions avec les écosystèmes et des services écosystémiques qu'elle utilise, mais aussi de sa contribution à l'évolution positive de la biodiversité⁵. Trois éléments doivent être pris en considération : la répercussion de l'augmentation du coût des intrants sur l'ensemble de l'économie ; l'impact de la dégradation des écosystèmes sur les conditions de gestion des entreprises (notamment via les assurances) ; enfin, les opportunités à venir en termes de marchés émergents (Jean-Pierre Reveret, Université du Québec à Montréal). En France, une analyse de la dépendance des entreprises à la biodiversité et des moyens de l'intégrer à leur stratégie de long terme a été menée par la FRB et l'association Orée. Elle a donné lieu à la rédaction d'un guide⁶ constituant un premier pas vers « la réintégration de l'économie au tissu du vivant plutôt qu'une intégration du vivant dans l'économie » (Michel Trommetter, Inra).

Interrogées sur leurs attentes, les grandes entreprises (telles que Veolia), comme celles de taille plus modeste (telles que le groupe Sécché), ont évoqué globalement un approfondissement et un meilleur partage des connaissances, notamment scientifiques, pour une vision plus pragmatique de la biodiversité et de sa préservation. Ces efforts doivent être relayés par la sensibilisation et l'éducation du grand public, ainsi que par la formation des ingénieurs et des gestionnaires. Une réflexion reste à mener sur la manière de permettre une contribution accrue des PME.

Outils et indicateurs

Un premier constat a été celui de l'absence de consensus concernant les outils économiques à exploiter pour donner une valeur à la biodiversité, tant sur la valorisation en elle-même que sur la méthode à utiliser. Des travaux sont encore nécessaires sur ce sujet, d'autant plus qu'une forte demande se fait sentir de la part des diffé-

⁵ L'entreprise allemande Heidelberg Cement, gestionnaire de carrières présentant une biodiversité importante, a ainsi signalé lors de la journée qu'elle avait mis en place des techniques d'extraction respectueuses de l'environnement, ainsi que des mesures de renaturation. De même, pour la France, Nicolas Vuillier, président de l'Union nationale des producteurs de granulats, a précisé que les études effectuées sur les gravières témoignent d'une influence positive de celles-ci sur la biodiversité. Cette contribution favorable à la biodiversité est désormais prise en compte.

⁶ Houdet, J., 2008. *Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises : le bilan biodiversité des organisations*, Fondation pour la recherche sur la biodiversité / Orée (<http://www.oree.org/presentation-guide-biodiversite.html>).

rents acteurs. Par ailleurs, la définition d'un indicateur global permettant de faire de la biodiversité un élément stratégique, sans l'associer à une perte de productivité, apparaît tout aussi essentielle. Le lien entre écosystèmes et économie doit être repensé et la création de profit, redéfinie, afin de dépasser le concept de PIB et d'une croissance basée uniquement sur la consommation et l'échange de biens et de services⁷ (G. Kleitz, MEEDDM). Pour être efficace, cet indicateur devrait être associé à une réforme du système fiscal et financier, transférant une partie de la fiscalité actuellement orientée sur le travail et la production vers une taxation de la consommation du capital naturel (M. Trommetter, Inra).

Ce besoin d'indicateur a été évoqué par ailleurs à plusieurs reprises au sujet de l'évaluation de la qualité des écosystèmes et de leur suivi. À cet égard, l'intervention d'Harold Levrel (Ifremer) a apporté de nombreux éléments de réflexion. Parce que ce sont des outils pratiques – bien qu'approximatifs – qui donnent des informations sur des phénomènes complexes, les indicateurs peuvent notamment faciliter la communication entre acteurs (scientifiques, décideurs) ainsi que la prise de décision. Jusqu'ici utilisés dans le cadre d'une confrontation entre activités humaines et biodiversité⁸, ils s'orientent désormais, depuis le MEA, vers une notion d'interdépendance entre économie et environnement⁹. Là encore, les recherches sont à poursuivre afin de définir ces indicateurs plus précisément, éventuellement en partenariat avec les acteurs présents sur le terrain (agriculteurs, entreprises, pêcheurs).

Compensation

Tout comme il semble évident que l'évolution technologique ne permettra jamais de supprimer tous les dommages environnementaux, un arrêt de la croissance est assez improbable, notamment en raison du rattrapage justifié des pays en voie de développement. Conserver une empreinte écologique raisonnable suppose donc de poser certaines limites (Joshua Bishop, Union internationale pour la conservation de la nature [UICN]). À ce propos, les dommages environnementaux résiduels¹⁰ causés par un

⁷ En ce sens, cf. Stiglitz, J.-E., Sen, A., Fitoussi, J.-P., 2009. *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, CMEPSP (http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf).

⁸ Comme, par exemple, les indicateurs pression-état-réponse de l'OCDE ou l'empreinte écologique, reprise notamment dans les campagnes menées par le WWF.

⁹ En particulier avec l'apparition de la notion de services écosystémiques.

¹⁰ Les dommages environnementaux résiduels sont les impacts qui demeurent, une fois les mesures de suppression et de réduction des impacts mises en œuvre.

projet d'aménagement sont jugés inacceptables et doivent être compensés.

Aux États-Unis, la gestion des mesures compensatoires a conduit à l'émergence d'un secteur commercial rentable associé à l'échange de crédits de biodiversité appelé *Mitigation Banking*. Contrairement à la compensation au cas par cas, source de fragmentation des zones naturelles, ce système permet une gestion plus rationnelle de l'espace ainsi qu'une planification à long terme. Bien que les résultats de ce processus soient mitigés, le principe d'une régulation des mesures de compensation en fait une approche intéressante, déjà mise en place dans de nombreux pays (Sarah Hernandez, MEEDDM). En France, la CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, s'inspire du système américain et joue le rôle de tiers de confiance entre les différentes parties prenantes (Laurent Piermont, CDC Biodiversité). Elle se place, pour ce faire, sous le triple regard des pouvoirs publics, des scientifiques et des associations de protection de l'environnement. Toutefois, selon Gilles Martin (Université de Nice-Sophia Antipolis), cette légitimité technique et scientifique est insuffisante : une légitimité démocratique, une acceptation sociale, est indispensable. Selon lui, la mise en place d'un marché de compensation doit être accompagnée d'une réflexion juridique, d'une part, sur le caractère non fongible de la biodiversité et, d'autre part, sur le recours inévitable à une autorité de régulation indépendante pour piloter ce marché. Sur le plan technique, la mise en œuvre d'une véritable compensation écologique ne pourra se faire sans un recours à l'ingénierie écologique (Luc Abbadie, CNRS, École normale supérieure). Ce concept très vaste regroupe de nombreux aspects permettant, notamment, d'apporter un éclairage supplémentaire sur le fonctionnement complexe des écosystèmes. Ces aspects vont de la réhabilitation des milieux et des ressources dégradées au pilotage de systèmes écologiques, voire à la création ou recréation d'un système écologique complètement neuf. Cependant, l'ingénierie écologique rencontrant elle-même certaines limites (durabilité, adaptabilité, efficacité, multifonctionnalité), des expériences doivent encore être menées et les résultats, évalués sur le long terme.

Chacun est conscient du fait que tous les milieux ne sont pas compensables, que la compensation ne représente qu'un outil parmi d'autres et ne constitue en aucun cas un droit de détruire. Plusieurs questions restent néanmoins en suspens, telles que la détermination des équivalences entre les milieux créés et détruits ou la garantie de la pérennité des sites de compensation. À ce titre, des enseignements utiles pourraient être tirés du marché du carbone (monnaie d'échange, normes de performances, méthodologies).

Conclusion

L'intégration de la conservation du capital naturel au monde économique ne saurait se faire sans un travail de coopération entre chercheurs, scientifiques, pouvoirs publics et entreprises. La difficulté de réunir l'ensemble des acteurs concernés, en particulier des représentants variés de PME et du monde associatif, fait de cette coopération un défi en soi. En cela, cette journée d'échanges et de discussions pluridisciplinaires et multiacteurs était nécessaire et se révèle prometteuse pour l'avenir. Toutefois, la poursuite des recherches reste capitale pour 1) élaborer des indicateurs pertinents, 2) identifier des modes d'intervention et d'incitation que les pouvoirs publics pourront s'approprier, 3) approfondir la connaissance du fonctionnement des milieux que nous souhaitons protéger. À cet égard, la mise en place d'EPBRS, un « réseau de réseaux » consacré aux recherches en matière de biodiversité, devrait apporter beaucoup. La participation des entreprises et la prise de conscience des interactions existant entre leurs activités et la biodiversité sont également cruciales. Aussi certaines des actions présentées lors de ce colloque, telles que la « *Business and Biodiversity Initiative* » en Allemagne¹¹, nous semblent-elles encourageantes. Les actes de la journée seront prochainement mis en ligne sur le site d'Orée : <http://www.oree.org> [biodiversité et économie ; événements ; journée FRB/Orée, biodiversité].

¹¹ Cette initiative allemande est destinée à intensifier l'engagement du secteur privé dans la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (<http://www.business-and-biodiversity.de>).